

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 34
Absents : 25

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 24 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 janvier 2024

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance :

Délibération n°2024-01-3101 : Installation de Monsieur Sébastien MARX en qualité de Délégué Suppléant pour Metz Métropole en remplacement de Madame Pauline SCHLOSSER

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral n°2017-DCL/1-025 du 2 juin 2017,

VU la désignation du 18 décembre 2023 du Conseil métropolitain de Metz Métropole désignant Monsieur Sébastien MARX en qualité de Délégué Suppléant au Syndicat mixte du SCoTAM en remplacement de Madame Pauline SCHLOSSER, devenue Déléguée Titulaire,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir un siège de Délégué Suppléant devenu vacant,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE Monsieur Sébastien MARX installé dans sa fonction de Délégué Suppléant au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour Metz Métropole.

CHARGE le Président du Syndicat mixte du SCoTAM de transmettre la présente délibération au Président de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 31 janvier 2024



Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

